

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT  
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

**SÉANCE DU 18 MARS 2019**

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 18 Mars 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

<b>Date de la convocation</b>
6 Mars 2019
<b>Date d'affichage</b>
6 Mars 2019

**Etaient présents :**

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;  
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;  
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;  
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;  
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;  
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale ;  
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;  
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;  
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

**Absents excusés :**

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;  
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;  
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;  
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;  
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;  
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

**Secrétaire de séance :**

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

## 2 – CRÉATION DU BUDGET LOTISSEMENT DE « PRAT AL LENN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire de la comptabilité M14 ;

Considérant que la commune de Beuzec-Cap-Sizun souhaite créer un lotissement à usage d'habitation, et que pour se faire il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de créer un budget annexe de lotissement en comptabilité M14 dénommé « Lotissement de Prat al Lenn » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement destiné à la vente ;
- **Prend acte** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans ce budget annexe ;
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 18 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.